



La garantie de fonctionnement HOPPE

Nous considérons que le choix **d'un article de marque HOPPE** est une promesse de qualité faite à l'utilisateur final. Afin que cela devienne quantifiable, HOPPE accorde **10 ans de garantie sur le fonctionnement mécanique**, pour la totalité de ses poignées de porte et de fenêtre (dans la mesure où les consignes de montage et d'entretien sont respectées ; consultez à ce sujet « L'étendue de la garantie » voir page 82).

Les poignées de marque HOPPE sont soumises à de nombreux tests, leur durabilité et leur bon fonctionnement sont contrôlés. Nous réalisons, selon les types de produits, des contrôles de fonctionnement en continu et des tests avec application de charges statiques qui reproduisent la réalité quotidienne de l'utilisation des poignées de porte et fenêtre sur leurs supports et qui dépassent les exigences des normes DIN EN 1906 ou RAL-GZ 607/9.

D'après les normes DIN EN 1906 et RAL-GZ 607/9, seules les poignées sont contrôlées lors de cycles d'essai en fonctionnement continu. Chez HOPPE, les poignées sont contrôlées sur leurs supports (éléments de porte ou de fenêtre) lors de cycles d'utilisation correspondants aux conditions réelles d'utilisation. Cela signifie que, au-delà du bon fonctionnement, la durabilité de la liaison entre la poignée et son support est également contrôlée.

Chez HOPPE, les poignées de porte et de fenêtre sont contrôlées sur leurs supports en condition réelle d'utilisation.



Avec ses **10 ans de garantie sur le fonctionnement mécanique**, HOPPE va au-delà de la garantie biennale de bon fonctionnement conforme aux directives européennes et s'impose donc de nouveaux standards de qualité pour des poignées de marque.

Sur la page suivante, vous trouverez un aperçu des tests réalisés chez HOPPE dans le cadre de la garantie de fonctionnement.

1. Tests des poignées de porte

La norme DIN EN 1906 prévoit deux catégories pour la durabilité des poignées (cf. aussi page 18) relatives à différents cycles de test de durabilité :

• Catégorie 6 :

Fréquence d'utilisation moyenne, utilisation des poignées dans un lieu d'habitation : 100 000 cycles d'essai (1 cycle d'essai = actionner la poignée tel qu'on le ferait pour ouvrir et fermer une seule fois une porte).

• Catégorie 7 :

Fréquence d'utilisation élevée, utilisation des poignées dans les bâtiments publics : 200 000 cycles d'essai.

Pour la garantie sur le fonctionnement mécanique HOPPE, les exigences sont plus élevées. Dans tous les contrôles de fonctionnement en continu, les poignées de porte sont testées avec l'élément de porte. Les poignées de porte pour l'habitation sont contrôlées au cours de **182 500** cycles d'utilisation (1 cycle d'utilisation = 1 x ouverture et fermeture de la porte), les poignées de porte pour les bâtiments publics sont testées sur **255 500** cycles d'utilisation. Si l'on répartit ce chiffre sur une période de 10 ans, cela correspond à 50 ou 70 cycles d'utilisation par jour. Pendant cet essai en continu sur la porte, ni la poignée, ni un autre élément de la poignée ne doit se détacher. Après le test, la résistance des poignées est contrôlée. Elles doivent continuer à fonctionner sans défaut.

Critères de contrôle selon HOPPE	10
182 500 cycles d'utilisation sur l'élément de porte 255 500 cycles d'utilisation sur l'élément de porte	

2. Tests des poignées de fenêtre

En ce qui concerne les poignées de fenêtre, le label RAL-GZ 607/9 préconise 10 000 cycles d'essai (1 cycle d'essai = 1 pivotement/basculement) en oscillo-battant pour le contrôle de fonctionnement en continu.

Là encore HOPPE s'engage davantage. Les poignées de fenêtre HOPPE sont testées dans le cadre d'un contrôle de fonctionnement en continu sur l'élément de fenêtre au cours de **15 000** cycles d'utilisation en oscillo-battant (1 cycle d'utilisation oscillo-battant = 1 x ouverture et fermeture de la fenêtre + 1 x basculement et fermeture de la fenêtre), ce qui représente, réparti sur 10 ans, 4 ouvertures et fermetures + 4 basculements et fermetures par jour. Après le test, la résistance des poignées est également contrôlée. Elles doivent continuer à fonctionner sans défaut.

Critères de contrôle selon HOPPE	10
15 000 cycles d'utilisation sur l'élément de fenêtre	

**Même après 10 ans d'utilisation intensive,
« la qualité bien en main »
s'applique toujours aux poignées de marque HOPPE.**